

COURRIER

DE LA SAMBRE.



N° 184.

VENDREDI.

3 AOUT 1832.

ALLEMAGNE.

FRANCFORT, 28 juillet. — M. Metternich de Mayence a été condamné par la régence de Wiesbade, statuant en qualité de cour correctionnelle, à trois ans de prison dans une forteresse.

— On écrit de Copenhague, 14 juillet :

Un vaisseau grec, qui a récemment traversé le Sund, portait deux sphynx égyptiens, dont le vice-roi a fait cadeau à l'empereur de Russie : chacun a de 15 à 16 pieds de long, 7 ou 8 de haut, et pèse 200 quintaux (23 milliers) ; ils sont semblables, et de l'espèce la plus rare ; ce sont des sphynx mâles d'un beau granit rouge, et travaillés avec le plus grand soin dans le style égyptien le plus antique.

ITALIE.

MODÈNE, 21 juillet. — La commission militaire établie pour juger les individus accusés d'un attentat contre la vie de notre duc François IV, au mois de mars dernier, a prononcé son arrêt le 11 juillet. Par cet arrêt, les nommés Joseph Pricci, Vanerie Montanari et Jacques Fori ont été condamnés à être pendus. Dominique Piva, Jean Guicciardi et Charles Gasparini subiront à la peine des galères perpétuelles ; et Joseph Baglei celle des galères pour quinze ans. Cette sentence ayant été soumise à S. A. I., la peine de mort n'a été confirmée que pour le seul Joseph Pricci, mais changée en celle de la fusillade (1). La peine des deux autres condamnés a été commuée en celle des galères perpétuelles.

ANGLETERRE.

LONDRES, 28 juillet. — La Conférence délibère encore en ce moment, dit-on, sur la réponse du roi de Hollande, et nous avons l'espoir sincère qu'il en résultera un arrangement qui, tout en maintenant l'honneur de l'Angleterre et de ses alliés, et consolidant l'indépendance de la Belgique, prévient la nécessité des mesures que tous les hommes de bien doivent redouter, excepté à toute extrémité.

Le gouvernement hollandais, nous assure-t-on, convaincu de l'inutilité d'une opposition plus prolongée aux grands pouvoirs de l'Europe, a accédé aux 24 articles proposés par la Conférence, et a en outre consenti à reconnaître Léopold comme roi des Belges, et à négocier directement avec son gouvernement sur les articles moins importants du traité qui restent encore à décider.

Nous avons donc l'espoir que nous pourrions bientôt féliciter notre pays de l'heureuse fin de cette question, qui plus d'une fois exposa l'Europe aux hasards d'une guerre qui aurait pu devenir aussi générale, aussi ruineuse et aussi interminable que celle qui commença en 1791. On doit beaucoup aux ministres de la Conférence pour la douceur et la modération qu'ils ont employées durant les longues et difficiles négociations où ils se sont trouvés engagés ; et certainement, après les conséquences de la dernière guerre qui a tant affaibli l'Europe entière, s'ils ont péché, il est heureux que ce soit plutôt par modération et patience, que par violence et précipitation. En même temps nous pensons que si l'emploi de la force devenait enfin nécessaire, plus nos opérations seraient énergiques, mieux elles vaudraient pour nous et pour l'Europe. (Globe.)

— On lit dans le *Courier* : « Nous voyons que le délai apporté dans la question belge est amené par toutes les finasseries de la diplomatie, dans l'espoir d'obtenir par ruse ce qu'à défaut de ruse on essaiera par la force. »

— Il vient d'être envoyé au parlement une pétition de la part de la communion israélite, tendant à provoquer une loi qui affranchisse les sujets juifs, dans les trois royaumes-unis, des restrictions et incapacités, et les fasse jouir des mêmes droits que les autres sujets de S. M. B.

— Selon le *Cork reporter* la flotte de sir Pultney Malcolm, qui se trouve à Coves, doit être augmentée de plusieurs autres vaisseaux ; mais on ne sait rien quant à sa destination et l'époque précise de son départ. On dit seulement que deux ou trois des vaisseaux qui l'ont rallié samedi dernier, à Coves, en sont partis dimanche matin, faisant voile vers l'ouest ; on avait aussi été informé officiellement que la division navale a à bord des forces considérables en soldats de marine, pour, le cas échéant, être mis à terre à l'effet de réprimer toute assemblée illégale, et maintenir l'ordre public sous les ordres des autorités civiles.

Le vaisseau *Dernon* et le bateau à vapeur *Dee* sont attendus à chaque instant à Coves. On apprend que le vaisseau *Talaveira*, venant de la Baltique, et le *Caladonia*, le *Britannia* et le *Prince Régent*, y arriveront incessamment pour rejoindre la flotte de sir Malcolm. Ce rassemblement de forces navales porte à présumer qu'il y aura sous peu chaud travail dans l'un ou l'autre parage, et malheur à l'ennemi qui viendra en contact avec une pareille escadre. (Cork constitution.)

— On vient d'achever la construction d'un bateau à vapeur en fer pour

(1) Celui-là, du moins, n'aura pas la longue et douloureuse agonie de Menotti.

(Note du Rédacteur du COURRIER DE LA SAMBRE.)

le compte de la compagnie des Indes-orientales ; il est destiné à remorquer les vaisseaux dans la Gange. Ce bâtiment a 125 pieds de longueur, 24 de largeur et 11 de profondeur sous le pont. Il est entièrement construit en fer, à l'exception du pont. Les plaques de fer qui le bordent ont un demi-pouce d'épaisseur. La machine a la force de 60 chevaux. La dépense est évaluée à une vingtaine de mille livres sterling.

HOLLANDE.

LA HAYE, 28 juillet. — La lettre suivante nous parvient d'une source tellement certaine, que nous n'hésitons pas un instant à garantir les particularités qui y sont contenues.

La réponse de notre gouvernement envoyée mardi soir à la Conférence sur ses dernières propositions, sera pour tous les amis de la paix une véritable allégresse, quand ils apprendront qu'elle est entièrement pacifique, et qu'on ne peut douter sous peu de la fin de nos différends avec la Belgique. Dans la réponse, il est vrai, on insiste sur la forme du projet de traité du 30 juin, mais d'un autre côté, de nouvelles concessions sont faites, qui occasionnent des rapprochements importants sur les propositions que la Conférence a faites. La ferme résolution des puissances est que la question hollandaise et belge finisse ; là-dessus il n'y a pas de division d'opinion ni d'arrière-pensée ; au contraire, la Prusse a dernièrement déclaré formellement, que si les nouvelles négociations ne conduisaient pas à une solution définitive et dans un court délai, la France et l'Angleterre se verraient par-là contraintes d'employer les moyens qu'elles jugeront convenables pour atteindre le but que la Conférence s'est proposé ; notre gouvernement ne pourrait compter sur aucun secours. Il n'est cependant pas certain, et on peut même en douter, que la réponse de notre gouvernement soit entièrement acceptée par la Conférence, et regardée par elle comme suffisante ; mais une fois le chemin ouvert et des concessions réciproques entamées, on peut espérer avec confiance, que les points encore en litige, dont la forme du projet est un des principaux, seront sous peu terminés à l'amiable, et que la Belgique rejettera loin d'elle l'idée de faire des difficultés sur les nouvelles propositions. (Handelsblad.)

— Le *Standaard* débute par un long article sur la politique générale de l'Europe, et sur celle de la Hollande en particulier ; on y lit ce qui suit :

« Ceux qui prétendent que le peuple néerlandais est content de ses institutions et qu'il attend son avenir avec confiance, qu'il applaudit au système de persévérance à l'égard de la Belgique, qu'il se plaît à supporter les charges dont on l'accable et qu'il continuera enfin à s'y soumettre de bon gré dans le but de voir prolonger l'état actuel des affaires, ceux qui parlent ainsi, trompent le roi et hâtent la ruine de leur patrie. »

« Non, la Néerlande réclame, comme un besoin urgent, une constitution modifiée, et avant tout une représentation nationale réelle et non pas par la fiction de la loi, mais une représentation sur laquelle la partie aisée et civilisée de la nation exercerait une influence directe et positive, tant pour ce qui regarde les intérêts généraux que ceux des provinces et communes particulières ; une représentation qui permettrait d'espérer l'abolition d'innombrables abus, et qui fournirait les moyens d'éclairer le prince sur les véritables vœux et besoins de ses concitoyens. »

« La Néerlande réclame l'arrangement définitif de nos affaires avec la Belgique, et renoncera volontiers à quelques-uns de ses droits pour arriver à une solution désirable ; elle ne récusera pas une négociation franche et directe avec la Belgique, dans laquelle on éviterait ce chemin tortueux dans lequel la haute diplomatie prétendrait nous faire marcher. La Néerlande demande et regarde comme indispensable pour son existence une administration intérieure aussi simple qu'économique, et n'a pas besoin, pour la rendre fidèle à son devoir, de l'étalage du luxe et des splendeurs de la cour. Une armée peu nombreuse et une schuttery bien disciplinée suffisent au maintien de son indépendance. »

« La simplicité, la clarté et la publicité dans l'administration des finances doivent caractériser le gouvernement, et à cela doit se joindre une liberté illimitée de l'industrie, du commerce, des fabriques et de l'agriculture, exempts de toute protection particulière, mais aussi de toute charge onéreuse à une branche plutôt qu'à l'autre : et avec tout cela on ne manquera pas de bonnes ressources pour relever la prospérité nationale et particulière. »

— On mande de Bréda, le 30 juillet :

Hier à 10 1/2 heures du soir a passé par cette ville, S. A. R. le prince Frédéric des Pays-Bas, venant de La Haye et se rendant à Tilbourg.

Hier au soir, vers sept heures, S. M. le roi a passé par nos murs venant de La Haye et se rendant à l'armée. Le gouverneur est allé recevoir S. M. aux confins de cette province, et l'a accompagné au quartier-général de Tilbourg, où le roi passera la nuit.

— Les fonds hollandais étaient fort animés au commencement de la bourse, cette activité s'est cependant ralentie et les prix ont fort peu monté au-dessus du cours de samedi dernier.

— A La Haye du 28 au 30, 5 nouveaux cas de choléra, 2 guéris, 5 morts.
A Scheveningen du 28 au 30, 36 nouveaux cas, 36 guéris, 24 morts.
A Rotterdam, depuis l'invasion, 115 cas. Du 26 au 29, 29 guéris, 46 morts.

— Des nouvelles particulières dignes de foi annoncent que le choléra s'est déclaré à Utrecht.

FRANCE.

PARIS, 30 juillet.

On parle d'un voyage que le roi des Français doit faire en Belgique après le mariage de sa fille.

(Tribune.)

— Le retour de M. le maréchal duc de Trévise, ambassadeur de Saint-Petersbourg, est décidément annoncé pour les premiers jours de septembre.

(Temps.)

— M. le comte Charles de Mornay est de retour de sa mission auprès de l'empereur de Maroc. Il paraît qu'il a conclu un traité de commerce fort avantageux avec cette puissance barbaresque.

— Cette nuit, entre minuit et une heure, quelques groupes de jeunes gens ont parcouru les rues St-Denis et St-Martin aux cris de vive la liberté, à bas les ministres.

Ils se portèrent ensuite dans la cité et sur la place de l'hôtel-de-ville, et cherchèrent à désarmer les postes.

Des sergens de ville et des gardes municipaux furent dirigés de ce côté et arrêtrèrent les principaux auteurs de cette ridicule tentative.

Il ont été conduits à la préfecture de police.

Ce matin, il y a encore quelques groupes devant le pont d'Arcole, mais ils ne sont absolument composés que de curieux.

— On assure que, le 28 juillet, S. A. R. le duc d'Orléans a eu un long entretien avec M. le ministre de la guerre, relativement aux forces militaires qui sont maintenant sur pied.

Le prince royal aurait demandé au maréchal Soult des renseignements sur les diverses places fortes des départemens du nord et de l'est.

On ajoute qu'immédiatement après le mariage de leur sœur, les ducs d'Orléans et de Nemours partiront, le premier pour Strasbourg où il se mettra à la tête d'une division, et le second pour Valenciennes où il commandera une brigade de cavalerie.

Ces bruits sont accueillis avec faveur, car le désir général est de voir le ministère prendre une attitude énergique à l'extérieur.

— Une maison de banque des plus importantes de Lisbonne a fait à plusieurs maisons de commerce de notre ville des demandes pour la cour de don Pedro, ce qui prouve, du reste, combien les habitans de Lisbonne doutent peu de la réussite de l'entreprise de don Pedro.

— La branche aînée de la famille des Bourbons ne souille plus le sol français, nous en avons la certitude; la régente Caroline doit être maintenant sur la route de Holy-Rood.

Nous lisons dans notre correspondance privée de Londres, sous la date du 25 juillet (par estafette extraordinaire):

« J'ai la certitude que la duchesse de Berry a séjourné ici hier et aujourd'hui; elle est, à ce qu'on assure, accompagnée d'une dame qui lui ressemble beaucoup.

« Cette duchesse a gardé le plus strict incognito pendant son séjour ici; on prétend dans quelques maisons que le duc de Wellington a eu une conférence avec elle, mais je suis à peu près sûr que cette nouvelle est controuvé.

« Si cette princesse n'est pas partie pour l'Écosse ce soir, elle partira demain matin.

« Un agent secret de la famille des Bourbons a quitté Londres avant-hier se dirigeant sur Holy-Rood, où il aura porté la nouvelle du retour de la duchesse en Angleterre.

— Une lettre adressée par le consul de France à Anvers au ministre de la marine française, sous la date du 14 juillet, contient ce qui suit:

« J'ai l'honneur de vous informer du naufrage du brick-goëlette français l'Angélique, du port de Nantes, capitaine Poulet; armateur, M. Bourcésin. Ce navire, parti de la Guadeloupe, chargé de diverses marchandises en destination pour Marseille, a péri en pleine mer par suite d'une voie d'eau, le 13 juin, à la hauteur du cap de Gate, à environ 18 lieues des côtes d'Espagne. L'équipage entier, qui s'était embarqué sur la chaloupe peu d'instans avant la submersion du navire, a été recueilli par un navire belge, qui l'a amené sain et sauf à Anvers, où il est arrivé hier soir. J'ai expédié aujourd'hui pour Dunkerque, par voie de terre, cinq marins français faisant partie de cet équipage. Le capitaine et le second se rendront par la même voie à cette destination. M. Jean Key, armateur d'Anvers, propriétaire du navire qui a sauvé l'équipage de l'Angélique, ayant refusé le remboursement des frais d'entretien de nos marins, que je lui ai proposé, je me suis empressé de lui adresser mes remerciemens pour cet acte de générosité, et j'ai rempli le même devoir à l'égard du capitaine Minse, du navire belge, dont les bons procédés envers nos compatriotes, pendant toute la durée de la traversée, méritent les plus grands éloges. »

BELGIQUE.

BRUXELLES, 1^{er} août.

Hier soir, à 5 heures est demie, le Roi, accompagné de Mgr le duc de Saxe-Cobourg et de ses deux fils, est arrivé de Namur.

Dans la soirée, S. M. a travaillé avec MM. les ministres des affaires étrangères et de la justice.

Demain jeudi, le Roi va passer en revue la 3^e division de l'armée dans une prairie près de Denderleeuw, non loin d'Alost. S. M. sera de retour le soir même. Elle partira le 5 pour Compiègne.

— Le départ de M. le baron de Loë pour Vienne a été décidé sur l'assurance donnée par le prince de Metternich à M. le comte de Lalaing,

reçu en qualité de secrétaire d'ambassade, que le ministre pénipotentiaire du Roi des Belges serait bien accueilli par l'empereur d'Autriche, et qu'immédiatement après, un ministre autrichien serait accrédité auprès du gouvernement belge.

(Emancipation.)

— Les bureaux du ministère de la justice vont être transportés rue de la Régence, dans l'ancien hôtel de la police. Le déménagement a commencé hier. Les bureaux de la guerre vont être également déplacés. L'expalais du prince Frédéric, que ces bureaux occupaient, va être disposé pour le service de la maison de la Reine.

— Nous apprenons que la publication des bans du mariage de S. M. aura lieu, à l'hôtel de ville, dimanche prochain, en la forme ordinaire. Le contrat de mariage, signé à Paris le 28, a été ratifié par le Roi dans la journée d'hier; M. Mosselman, attaché à la légation belge, est parti cette nuit pour porter, à Paris, l'acte de ratification.

La célébration reste toujours fixée au neuf août. Il paraît que Louis-Philippe a tenu à ce que ce fût ce jour là, parce que c'est le jour anniversaire de son inauguration.

— On rétablit en ce moment au Parc, sur leurs piédestaux, les statues qui avaient été brisées par les boulets dans les journées de septembre.

— M. Roget, ancien architecte de la régence de Bruxelles, aujourd'hui inspecteur des ponts et chaussées, vient d'être nommé par le roi des Français chevalier de la légion-d'honneur.

— M. le ministre de l'intérieur a nommé une commission de onze membres pour juger les ouvrages remis au grand concours de peinture et d'histoire ouvert en ce moment à l'académie des beaux-arts, à Anvers.

— On écrit de Venloo, 28 juillet :

Les bruits de guerre qui se sont répandus depuis quelque temps et qui semblent prendre de la consistance, ont été accueillis ici avec la plus vive satisfaction. Notre unique espoir d'échapper à la domination hollandaise est désormais dans la guerre. Il est impossible de se faire une idée de notre attachement à la cause belge; malgré tous les sacrifices qu'il nous a coûtés, les logemens militaires depuis près de deux ans, les collectes pour l'entretien de la classe pauvre, la cessation de toutes les affaires et l'inondation de nos propriétés, le vœu des Venlonais est de rester Belges. Nulle ville peut-être dans toute la Belgique n'est aussi unanime, et, sans la moindre exagération, nous pouvons dire que l'épithète d'orangiste ne peut être appliquée chez nous, on n'en compte pas douze. Si les hostilités recommencent, nous savons que nous aurons encore à souffrir; n'importe! tout au monde plutôt que de devenir Hollandais. (Indépendant.)

CHOLÉRA.

Bruxelles. — Du 30 juillet, à 9 heures du matin, au 31 juillet, à la même heure, 2 nouveaux cas, 4 décès.

Schaerbeek, 31 juillet. — un cas nouveau, un décès.

Gand, 30 juillet à 7 heures du soir. — Depuis hier, 7 décès, 4 nouveaux cas, 21 en traitement, 33 convalescens, 10 guéris.

Termonde, 30 juillet. — Un cas nouveau, aucun décès.

Mons, 30 juillet. — Un cas nouveau, aucun décès.

Anvers. — Du 30 au 31, 7 nouveaux cas, 2 décès, 3 guérisons.

Boom, 29 juillet. — Aucun cas nouveau, un décès.

Ostende, 29 juillet. — Ni cas nouveau, ni décès.

NAMUR, 2 août.

CONSEIL DE RÉGENCE DE NAMUR. — Séance du 23 juillet 1832.

Présens, messieurs Brabant, président, Dufer, Hubeau, Bodart, Braas, Polet, Bauchau et Thé. Dandoy, secrétaire.

L'ordre du jour appelle la nomination à la place de directeur à l'hôpital des cholériques; après lecture des demandes et du rapport fait sur leur contenu, il est procédé à cette nomination par bulletin secret.

Le dépouillement donne à M. Delbecq Joseph, 5 voix.

A M. Chantraine, 2 voix.

M. Delbecq, ayant réuni la majorité absolue des suffrages, est proclamé par M. le président, directeur de l'hôpital des cholériques.

Le conseil approuve par quatre voix contre trois, une transaction avenue entre le contrôleur des taxes et le sieur Joseph Schayers, représentant Melchior Tilman, par laquelle ce dernier s'engage à verser à la caisse des taxes une somme de 12 flor. 54 cents, afin d'éviter les suites du procès-verbal rédigé à sa charge le 16 juin dernier.

Il déclare ensuite ne pas approuver une autre transaction avenue entre le même contrôleur et le sieur Duchesne, messenger à Gembloux, par laquelle celui-ci s'engage à verser à la caisse desdites taxes, une somme de 10 flor. 55 cents 1/2, pour éviter les suites du procès-verbal rédigé à sa charge le 30 juin dernier, et fixe aussi par mode de transaction l'amende à encourir à 15 flor. non compris les frais à résulter du procès-verbal.

Le conseil autorise le collège du bourgmestre et des échevins à faire procéder à la vente d'une montre en argent et de deux pistolets remis par l'ex-commissaire de police Goubaut et qui faisaient partie des documens de son bureau.

On renvoie à la formation du budget prochain, diverses réclamations tendant à obtenir le paiement de diverses rentes à la charge de la ville et qui n'ont pas été réclamés en temps utile par les ayant droits.

On renvoie à l'avis et aux observations de M. Braas, une réclamation de la fabrique de l'église de Thon, relative à la liquidation d'une rente à la charge de cette ville.

Le conseil autorise le collège du bourgmestre et des échevins à disposer d'une somme de 827 flor. 70 cents, pour acquitter au dépôt de mendicité de cette ville, les arrérages de ce qui lui est dû pour l'entretien des réclus au dépôt pendant l'exercice 1830. Cette somme sera prélevée sur les fonds disponibles de l'exercice courant, et régularisée au budget de 1833, moyennant autorisation des états.

Le conseil déclare qu'il ne peut accueillir une demande de M. Minsart, locataire des locaux au-dessus de la boucherie, demandant que la

ville fasse disposer le 2^e étage de cet endroit , de manière à le rendre propre à tenir école.

On prend pour information et direction un arrêté royal du 14 de ce mois , qui autorise la perception en cette ville , d'une taxe municipale de deux florins par baril d'eau-de-vie fabriquée *intrà muros*.

Le collège du bourgmestre et des échevins est chargé de mettre cet arrêté à exécution à dater du 1^{er} août prochain.

LE DUC DE REICHSTADT.

..... et *fungar inani*
Munere!

Le fils de Napoléon est mort. Les nouvelles de Vienne disent que le 22 juillet à quatre heures et demie du matin, au palais de Schoenbrunn, une mort *douce* a terminé les maux de l'orphelin.

Ainsi s'est éteinte à jamais la race du héros. Royal enfant, que semblaient attendre de si hautes destinées, j'ai vu ton berceau couvert de roses et de lauriers; j'ai vu ton père, répandant sur toi les premières, peut-être les seules larmes qu'il ait versées, te montrer à la foule comme l'héritier de sa gloire et de son grand nom. Quel large avenir s'ouvrait alors devant toi! De quel éclat brillait ton astre naissant, mariant ses feux à l'astre resplendissant de ton père! *Tu Marcellus eris*: c'étaient là l'espoir et les vœux de tout un peuple.

Et tu meurs, ignoré, dans un pays qui n'est point ta patrie; tu n'as pas reçus les derniers embrassemens du grand homme à qui tu devais la vie, et qui t'appelait à son heure suprême! Fatal et singulier rapprochement, le seul qui existe entre ta destinée et celle de ton père: il mourut prisonnier sur un rocher, et tu meurs dans une prison dorée.

Oh! quelle terrible responsabilité pèse sur les despotes de la *sainte-alliance*, eux qui ont privé un fils du dernier sourire de son père! Politique abjecte et criminelle, tu as foulé aux pieds tous les sentimens de la nature; mais ce sont là de tes œuvres.

Il paraît qu'à la cour d'Autriche le trépas du jeune Napoléon était depuis long-temps prévu: l'aïeul du prince avait, dit-on, ordonné, avant son départ, que les funérailles se feroient avec la cérémonie usitée pour un duc, et que le corps serait déposé au caveau de la famille impériale, ce qui doit avoir eu lieu le 24. On écrit de Vienne que la mère de l'auguste défunt retournera incessamment dans ses états. H. L.

Pendant la nuit du 20 au 21 du mois dernier, on a coupé des arbres et ravagé une pièce de chanvre dans les jardins du sieur Abraham Medot et de la veuve Godenne, dans la commune de Biesme.

Les auteurs de ces délits sont encore inconnus.

— Pendant la nuit du 22 au 23, une tentative de vol a eu lieu chez la dame veuve Bourgeois, à Gembloux, par trois inconnus.

— Dernièrement le nommé Dewez, Antoine, âgé de 5 ans, de la commune du Mazy, est tombé dans un puits et s'y est noyé.

— On mande d'Anvers, 31 juillet:

La députation nommée par la chambre de commerce, pour porter au Roi le vœu de ne pas adhérer au 67^e protocole, se compose du président et du vice-président, d'un membre et du secrétaire de la chambre.

Ce matin, à six heures et demie, la corvette de guerre hollandaise *Panther*, stationnée au Kruyschans, a appareillé et a descendu la rivière.

L'affaire criminelle à la charge des nommés Antoine-Joseph Armand et Jules-Mark Delaval, anciens acteurs de l'Odéon, accusés d'assassinat commis sur une femme à Adinkerke (Flandre occidentale), qui devait être appelée à la cour d'assises du nord (France), le 4 août, n'aura pas lieu ce jour-là. Les accusés viennent de se pourvoir en cassation contre l'arrêt qui les a renvoyés devant les assises: ils se fondent sur ce que les tribunaux français ne seraient pas compétens, attendu que l'assassinat qu'on leur attribue a été commis sur le territoire belge.

— On lit dans le *Journal du Commerce*, d'Anvers, l'avis suivant:

Monsieur J. M. O. Neill consul de S. M. le Roi des Belges en Portugal, associé de la maison Torlande et comp. à Lisbonne et St.-Ubes, informe les armateurs et capitaines belges, que par suite du débarquement des forces de don Pedro entre Porto et Villa de Conde, Lisbonne et tous les postes du Portugal viennent d'être déclarés en état de siège et qu'en conséquence de cette mesure l'entrée de tous les bâtimens ainsi que la sortie a été interrompue.

Dans ces circonstances le consul du Roi des Belges s'est adressé à l'amiral Parker, qui croise devant le Tage, et par son obligeante entremise il a conseillé aux capitaines destinés positivement pour le Portugal avec des chargemens, s'ils ne veulent pas attendre sous voile le résultat des événemens, de l'attendre à Vigo où il leur a donné une adresse, et où ils seront de suite instruits par M^r J. M. O. Neill de ce qui les intéresse; à ceux qui ne sont pas destinés positivement pour le Portugal ou qui viennent seulement prendre du sel, il leur conseille, s'ils ne veulent pas attendre sous voile le résultat des événemens, de chercher un autre port. Il ne paraît pas que la lutte puisse être de longue durée.

Lisbonne, le 14 juillet 1832.

— On écrit de Gand, 31 juillet:

Hier après-midi, un des gendarmes convoyant un transport de déserteurs du bataillon de la garde civique de Gand, qu'ils conduisaient à la prison de ladite ville, y a porté à un de ces hommes, un coup de sabre par suite duquel on a dû le transporter sur-le-champ à l'hôpital militaire.

Hier est arrivé de Berchem à Gand un détachement composé d'un officier et de trente sous-officiers; il se rendent à Bruges pour la formation du 5^e bataillon de réserve du 6^e régiment de ligne.

Trois déserteurs hollandais, venant de Terneuzen, se sont présentés hier à Bouchaute: on les a conduits à Tronchiennes.

Des fileurs de coton de cette ville, ayant su que le salaire des tisseurs

de la même étoffe avait été augmenté, et voulant aussi obtenir une augmentation, bien qu'ils gagnent 4 francs par jour, ont formé avant-hier une cabale, et se sont rassemblés près de la fabrique de MM. de Vos et Fassman; mais les agens de la police, assistés des pompiers, ont dissipé ce rassemblement et arrêté quelques-uns des moteurs.

— On a parlé d'une série de propositions extraites des ouvrages de M. de La Mennais et de ses disciples, et envoyées à Rome par M. l'archevêque de Toulouse. On supposait que ces propositions étaient au nombre de 70, et qu'elles étaient signées par un grand nombre d'évêques de France. Nous avons lieu de croire que tout n'est pas parfaitement exact dans cet énoncé. Il paraît, en effet, que M. l'archevêque de Toulouse a rédigé, non pas seulement une liste, mais une censure de diverses propositions extraites des ouvrages de M. de La Mennais et de ses disciples. Ces propositions sont au nombre de 56, dont les 20 premières seraient extraites des tomes 3 et 4 de l'*Essai sur l'Indifférence*; quelques-unes tirées de l'ouvrage de M. Gerbet, qui a pour titre: *Des doctrines philosophiques sur la certitude et du Catéchisme du sens commun*, de M. Röhrbacher: les 21 dernières seraient extraites de l'*Avenir*. A chaque proposition se trouverait jointe une censure motivée, quelquefois quatre ou cinq propositions relatives au même objet seraient réunies sous une même note. M. l'archevêque de Toulouse n'avait pas adressé d'abord son travail à tous les évêques de France, mais seulement à quelques évêques. La censure est, dit-on, signée de treize évêques, tous des provinces du Midi. Elle est précédée d'une lettre au pape, en date du 23 avril dernier, et suivie d'observations sur la profession de foi des rédacteurs de l'*Avenir*; le tout a été envoyé à Rome. Les évêques prient le saint-père de vouloir bien porter un jugement sur les erreurs qu'ils lui défèrent. L'ouvrage est en latin et ne peut manquer d'obtenir tôt ou tard quelque publicité; déjà il vient d'être adressé aux autres évêques, que l'on n'avait pas cru devoir consulter d'abord, sans doute pour ne pas retarder l'envoi à Rome. (L'Ami de la religion.)

TRUBLE INTÉRIEUR DES ATHÉES.

Un déiste, avant d'avoir adopté le système extravagant des athées, disait que ceux-ci étaient à plaindre, parce qu'il lui paraissait que toute consolation était morte pour eux, et que le trouble intérieur pouvait seul être leur partage. En effet, on peut les comparer à des malfaiteurs qui n'ont pas sitôt bravé les menaces de la justice divine, qu'ils sentent la malédiction gravée sur leur front; qu'ils ne veulent plus voir les lieux où le Seigneur est adoré, et qu'ils tâchent d'effacer dans leur esprit l'idée du souverain juge. Ils se flattent de goûter la paix de leur âme dans le sein de l'irréligion, et ils osent la promettre à ceux qu'ils entrent de séduire. Mais leur langage et leurs doctrines les trahissent, et l'expérience ne confirme que trop les pernicieux effets de l'athéisme. Ce n'est pas parmi les philosophes imbus de ce fatal système qu'on a vu briller de grandes vertus ni des talens fort utiles à la société; les hommes, qui lui ont rendu les plus importans services, croyaient un Dieu, des peines et des récompenses après cette vie. L'athéisme ne se montre jamais que chez les peuples corrompus par le luxe et par l'amour effréné des plaisirs.

L'athée est un homme qui nie *sincèrement* l'existence d'un souverain Être, l'ignorance et la stupidité forment les uns; la débauche et la corruption des mœurs forment les autres. Les auteurs les plus graves ont souvent demandé s'il y a jamais eu de véritables athées. Un jeune homme, désireux d'entretenir conversation avec un religieux, casuiste de grande réputation, lui demanda audience: le religieux ayant paru, mon père, lui dit-il, il y a long-temps que je souhaite de m'entretenir avec vous, mais avant d'entrer en matière, je veux vous déclarer que je suis athée. Le casuiste, sans répliquer, le regardant de la tête aux pieds, eh! mon père, pourquoi me regardez-vous avec tant d'attention? lui demanda vivement le fanaron: c'est, répondit le religieux, que je suis aussi curieux de voir une bête qu'on appelle athée, que vous étiez empressé de m'entendre. Les athées de la première classe sont des hommes d'un esprit borné qui n'ont jamais rien examiné avec attention, parce qu'ils en sont incapables, et qui, sans jamais faire usage des lumières que la nature leur a départies, ont passé leur vie dans une oisiveté d'esprit qui les abaisse à la condition de la bête. La seconde classe d'athées est composée d'hommes dont les vices et les dérèglemens ont presque éteint les lumières de la raison. Accoutumés à tourner la religion en ridicule; soumis à la tyrannie des plus impérieuses passions; esclaves des habitudes les plus déréglées, ils sont résolus de fermer l'oreille aux raisons solides, qui viendraient troubler le funeste repos dont ils jouissent, et qui les obligerait de renoncer à des vices qui leur sont chers. Or, des mortels emportés par le torrent de leurs passions, de leurs habitudes criminelles, de la dissipation et des plaisirs, sont-ils en état de chercher la vérité, de méditer la nature humaine, de creuser les fondemens de la vie sociale? La philosophie pourrait-elle se glorifier d'avoir pour adhérens une foule de libertins dissipés et sans mœurs, qui méprisent *sur parole* une religion, dont ils ne peuvent ou ne veulent pas approfondir les preuves que l'on ne peut raisonnablement contester? Serait-elle donc flattée, cette philosophie, des hommages intéressés d'une troupe de débauchés, d'intempérans, de voluptueux, qui, de l'oubli de leur Dieu et du mépris qu'ils ont pour son culte, concluent qu'ils ne se doivent rien à eux-mêmes ni à la société?

De tout temps on a vu des hommes qui, persuadés intérieurement de l'existence de Dieu, se sont efforcés d'arracher de leur cœur cette persuasion, afin de pouvoir se rassurer contre les cris de leur conscience. Pour en venir à bout, ils travaillent continuellement à exciter des nuages, au moyen desquels ils voudraient pouvoir obscurcir la plus claire comme la plus pure de toutes les vérités; mais c'est en vain qu'ils s'épuisent en systèmes impies: l'athéisme peut bien trouver place dans un cœur corrompu et qui aime la corruption; mais il ne pénétrera jamais jusqu'à

l'esprit d'un homme raisonnable. Les preuves d'un Être souverain sont trop fortes pour ne pas être senties, et les difficultés qu'on y oppose sont trop faibles pour convaincre, même pour persuader. Abandonner aux passions le pouvoir de jeter dans le doute, c'est tout ce qu'il est possible de leur accorder.

Qu'y a-t-il de plus affreux qu'une pareille situation ! Au milieu de ses ténèbres, de ses doutes, de ses incertitudes, qu'il lui est impossible d'écarter, l'athée doit se dire à lui-même : si je ne suis pas certain qu'il y ait un Dieu qui m'a donné l'existence, et qui a tiré du néant ce vaste univers, je ne suis pas assuré non plus que ce maître suprême n'existe pas. S'il existe, que dois-je attendre des efforts que je fais pour ne pas le reconnaître dans les témoignages qu'il semble me donner de son existence ? Un souverain bienfaiteur peut-il voir d'un œil tranquille quelqu'un employer tous ses moyens pour se soustraire à son empire, et lui refuser les témoignages de reconnaissance qui lui sont dus ? S'il existe, ce Dieu souverain, ne sera-t-il pas assez puissant pour me punir de ma révolte et de mon ingratitude, et assez juste pour mettre ses menaces à exécution ? Après ces réflexions viennent des sophismes à perte de vue, pour démontrer qu'il n'y a aucune certitude dans nos connaissances ; et c'est ainsi qu'ils se condamnent eux-mêmes. Car si toutes nos opinions sont incertaines, l'athéisme n'est pas un système évident auquel on puisse se livrer avec sécurité. Douter s'il y a un Dieu, une religion, une autre vie, ce n'est pas être convaincu qu'il n'y en a point. Un pareil doute n'est rien moins qu'un oreiller commode pour une tête bien faite.

Ces incertitudes, ces craintes ne sont pas les seules inquiétudes qu'ils aient à dévorer. Que trouvons-nous dans leurs nombreux écrits ? Une application continuelle à dégrader l'espèce humaine, en la réduisant au niveau des brutes ; afin de prouver qu'elle n'est point l'ouvrage d'un Dieu sage et bon. La noblesse des sentiments, l'héroïsme de la vertu et la satisfaction que goûte une âme élevée à sentir ce qu'elle est, sont des qualités qui répugnent aux athées, et qu'ils voudraient pouvoir anéantir, sans faire attention que cet avilissement volontaire cadre extrêmement mal avec l'orgueil philosophique. Nous lisons dans leurs livres des plaintes amères sur les misères de l'humanité, sur les passions qui nous tourmentent, sur les crimes qui nous déshonorent, sur les fléaux qui couvrent la terre, d'où ils concluent qu'il n'est point de providence bienfaisante pour se mêler du gouvernement de ce monde. Lorsqu'ils peignent le genre humain, ils le représentent comme une société de malfaiteurs aveuglés et corrompus par la religion. Nous trouvons dans leurs ouvrages des blasphèmes contre la justice d'un Dieu vengeur, contre la sévérité avec laquelle on prétend qu'il punit le crime ; parce que cette idée, disent-ils, inspire l'effroi et fait envisager Dieu comme un être odieux. Ils se plaignent de ce que la vertu n'est pas heureuse sur la terre ; et comme ils ne veulent point de bonheur dans une autre vie, à laquelle ils ne croient pas, il s'ensuit que la vertu n'ayant rien à espérer, ni dans ce monde ni dans l'autre, ils n'ont aucun motif de l'embrasser. Ces sombres réflexions, bien loin de démontrer qu'ils sont contents de leur sort, prouvent, au contraire, que le calme d'une conscience pure, exempte de troubles et de remords, est loin d'eux. L'athéisme, disent-ils encore, ne convient pas au vulgaire, ni même au plus grand nombre d'hommes. Des êtres ignorants et tremblans se feront toujours des Dieux. Les principes de l'athéisme ne sont point faits pour le peuple, ni pour les esprits frivoles, ni pour les ambitieux et les remuans. Cependant l'on répète sans cesse que la vérité est faite pour tout le monde, d'où il faut conclure que l'athéisme n'est pas une vérité.

Mais quel changement quand on est arrivé au terme de la caducité ! Alors les principes de la religion reprennent l'ascendant ; parce qu'alors on n'a plus besoin de raisons pour se tranquilliser au sein des plaisirs. Ce sont leurs propres expressions. Ne voit-on pas souvent de ces hommes qui, après avoir blasphémé pendant toute leur vie, se montrent aussi faibles et aussi tremblans, quand la mort vient frapper à leur porte, qu'ils paraissaient courageux et intrépides, lorsque ne la voyant que de loin, ils la regardaient en philosophes, soi-disant, et raisonnaient en impies ? Dans ces momens critiques ils ont recours au prêtre qu'ils ont chargé d'opprobres, et que maintenant ils appellent au chevet du lit de mort, moins pour être le ministre de leur conversion, que pour être le témoin de leur frayeur. Bref : il n'est pas nécessaire d'attendre le dernier moment de leur vie pour voir la prétendue bravoure des incrédules se démentir ; nous pourrions même nous passer de l'aveu souvent répété par ceux qui reviennent de bonne foi à la religion : que jamais ils n'ont été tranquilles dans la profession de l'incrédulité. Le masque des athées tombe dans l'ivresse même qui les fait écrire et dogmatiser. Le mécontentement du présent, l'incertitude de l'avenir, des fureurs contre Dieu, des invectives contre les hommes ne furent jamais les symptômes de la paix et du bonheur. W.

TOMBEAUX DE WESTMINSTER.

C'est dans la belle chapelle de Saint-Georges, réparée par l'aïeul que j'ai vu le cercueil de sa petite fille ; jamais aucune princesse d'Angleterre n'a laissé d'aussi profonds regrets que Charlotte, *princesse de Saxe-Cobourg*. Les anglais rêvaient en elle une autre Élisabeth, et déjà elle avait des qualités et des vertus que la fille de Henri VIII n'a jamais possédées. La princesse Charlotte dort dans le caveau fait par son grand-père, et son petit enfant repose sur son sein. Dans ce dortoir royal (royal dormitory), sa famille ne lui manque pas : près d'elle, on voit les cercueils de sa tante, la princesse Amélie, de ses oncles, les ducs d'York et de Kent, de sa grand-mère, la reine Charlotte, et de son grand-père, Georges III. Ce caveau a été creusé à l'endroit même où Henri VII voulait que fût placé son tombeau, avant qu'il eût la pensée d'élever à Westminster sa magnifique chapelle.

Tout près de la grande porte de la chapelle de Saint-Georges s'élève le mo-

nument que la nation anglaise a consacré à la mémoire de très-aimée et très-regrettée princesse Charlotte. Pas une mère, pas une épouse, pas une fille, dans les trois royaumes, qui n'aient voulu contribuer à prolonger son souvenir. Ce monument pourrait avoir plus de grandeur, plus de majesté ; le statuaire aurait pu sans doute montrer plus de talent... mais aucun tombeau ne fait autant rêver que celui-là. Sur une couche une femme vient de mourir... ; pour cacher la morte, on a jeté un voile sur elle. Sous ce voile le corps se trahit, son affaissement se voit, et déjà l'on devine la décomposition qui va venir... Une seule chose s'échappe de dessous cet épais voile, c'est une main qui pend hors de la couche ; cette main montre toute la jeunesse de celle qui n'est plus... Au dessus de cette dépouille, jetée comme un vêtement que l'on vient de quitter, on voit une belle et radieuse figure qui s'élève vers le ciel : c'est l'âme de la jeune mère qui prend son essor ; deux anges l'accompagnent, l'un d'eux porte son petit enfant qui n'a vécu qu'un jour, et le lui montre pour qu'elle ait moins de regrets d'avoir quitté la terre. Le talent de l'artiste se réveille dans cette partie spirituelle du monument ; on dirait qu'il a chrétiennement dédaigné le corps, la dépouille mortelle, pour porter tous ses soins sur l'âme de la jeune princesse, sur le petit enfant et sur les anges.

Quatre femmes pleurent aux coins du lit, elles cachent leur visage ; leur attitude est naturelle, elles sont bien affaissées sous le poids de leur douleur, elles pleurent bien.

(Extrait des lettres sur l'Angleterre par le vicomte Walsh.)

Des plaintes graves s'étaient élevées de toutes parts à Dublin contre les ministres protestans, qui abandonnaient lâchement les fidèles de leur communion, au moment où le choléra faisait le plus de ravages dans cette ville.

Plusieurs malades, sentant leur fin approcher, avaient demandé leurs pasteurs, espérant que les consolations de la religion pourraient adoucir l'amertume de la dernière heure. Ils furent sourds à toutes les prières. Un pauvre protestant, après avoir appelé ainsi vainement deux ou trois ministres, se décida à réclamer le secours d'un prêtre catholique. Celui-ci n'hésite point ; il vole au lit du malade, l'encourage, le console, ranime ses espérances ; son zèle fut récompensé. Le malade est facilement ramené à la religion de ses pères ; il expire dans les sentimens de la plus douce, de la plus parfaite résignation. Le fait fut bientôt connu : les plaintes se renouvelèrent ; on établissait des comparaisons entre le clergé protestant si dur, si insensible, et le clergé catholique, qui, partout, animé du même esprit, donnait, dans ces tristes circonstances, tant d'exemples de courage, de dévouement et d'une charité vraiment chrétienne.

Le lord-archevêque ne tarda pas à être instruit du mauvais effet que produisait dans le public la conduite peu évangélique de son clergé. C'est alors qu'il crut devoir lui adresser une lettre pastorale, que la *Tribune Catholique* reproduit textuellement, et dans laquelle, tout en contestant la réalité des faits, le noble lord n'a pas honte de proclamer qu'un protestant est obligé de ne pas exposer son pasteur au danger de gagner la maladie en l'appelant auprès de lui, et que d'ailleurs, quand son temps d'épreuve sur la terre touche à sa fin, il n'est plus capable de rien pour servir Dieu ni pour lui plaire !... (Journal des Flandres.)

BOURSES.

ANVERS, 31 juillet.

Emprunt de 12 millions	97 3/4	A	Emprunt romain	77	A
» de 10 millions	98 7/8 à 99		Lots	372	A
» Rotschild	74 1/2	P	Napolitains	74 7/8	
Autriche métalliques	87 5/8	A	Guebhard	78	
Lots de Pologne	96	P	Rente perp. espag. à Paris		
Anglo-Danois 3 p. 7/10	67 1/2	A	» » à Amsterdam	49 7/8 à 374 P	

PARIS, 30 juillet.

Rentes 5 p. cent au comptant, jouissance du 22 mars 1830, 98 fr. 65 c. — 4 1/2 pour cent, jouissance du 22 sept. 00 00. — 4 p. cent, 81 25. — 3 p. cent, jouissance du 22 juin 1830, 68 45. — Act. de la banque, 1660 00. — Certific. Falconnet, 80 N. — Cortès d'Espagne, 11 1/2. — Emprunt royal d'Espagne 1830, 77 1/8. — Rente perpétuelle d'Espagne, 55 1/4. — Emprunt d'Haïti, 000 00. — Emprunt belge, 76 1/4. — Emprunt romain, 78.

AMSTERDAM, 30 juillet.

Dettes actives 42 1/2 1/16. Billets de change 16 9/16. Synd. d'amortissement 71 1/2. Rente perp. d'Amsterdam 49 3/4. Métalliques 83 1/2.

ANNONCES

1862. A VENDRE DE LA MAIN A LA MAIN,

Une rente de 50 florins de Brabant, au capital de mille florins des Pays-Bas ; très-bien hypothéquée. S'adresser au notaire Delvigne.

1864. Belle et spacieuse maison à vendre, à des conditions très-avantageuses, dans la rue du Pont, à Namur, connue sous le nom de *Meunier* ; cette maison est composée d'une grande boutique, deux places suivant avec papier, glace, cheminée de marbre, une grande cuisine et une place à côté, une cour avec deux sortes d'eau, quatre caves, quatre places au premier, également planchées et tapissées, deux au second, quatre greniers.

S'adresser, pour les prix et conditions, à Monsieur l'avocat De Behr. Elle est à voir tous les jours.

IMPRIMERIE DE H. LOUVET, MARCHÉ AUX HERBES.